

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-161

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00004 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 34-2022 portant délégation de signature **??** à Mme Morgane FIGENT, cheffe du bureau du cabinet

(2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00004

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 34-2022 portant
délégation de signature
à Mme Morgane FIGENT, cheffe du bureau du
cabinet



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 34-2022 portant délégation de signature
à Mme Morgane FIGENT, cheffe du bureau du cabinet**

La secrétaire générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Mme Alexandra CHAMOIX en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 20 août 2020 portant installation de Mme Alexandra CHAMOIX à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP- PCIT n° 96-2020 du 30 octobre 2020 portant délégation de signature à Mme Morgane FIGENT, attachée d'administration, cheffe du bureau du cabinet,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra CHAMOIX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, délégation de signature est donnée à **Mme Morgane FIGENT**, attachée d'administration, cheffe du bureau du cabinet, pour signer les correspondances et transmissions diverses pour l'ensemble des affaires ressortissant à son service, y compris la liquidation des mémoires et factures, à l'exclusion :

- des arrêtés et actes réglementaires (ne sont pas concernés par cette exclusion, les documents annexes et les ampliations),
- des circulaires et instructions générales,
- des correspondances adressées :
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),
 - aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Morgane FIGENT**, attachée d'administration, cheffe du bureau du cabinet, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Mme Isabelle TURA**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau du cabinet.

Article 3 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 96-2020 du 30 octobre 2020 portant délégation de signature à Mme Morgane FIGENT, attachée d'administration, cheffe du bureau du cabinet est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 : La sous-préfète, directrice de cabinet, la cheffe du bureau du cabinet et l'adjointe à la cheffe du bureau du cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de
l'administration de l'État dans le département

Signé : Juliette PART